

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 octobre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° I-419

présenté par

M. Charles de Courson, M. Castellani, M. Simian, M. Clément, M. François-Michel Lambert et
Mme Wonner

ARTICLE LIMINAIRE

I. – À la troisième ligne de la dernière colonne du tableau de l'alinéa 2, substituer au nombre :

« -2,8 »

le nombre :

« -3,0 ».

II. – En conséquence, à la cinquième ligne de la dernière colonne du même tableau, substituer au nombre :

« -6,7 »

le nombre :

« -6,9 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Si dans sa note relative au projet de loi de finances, le Haut Conseil au Finances Publiques considère que la prévision de croissance du Gouvernement est plausible en 2020 malgré les incertitudes qui pèsent, les perspectives pour 2021 sont jugées « volontaristes ».

En effet, le Gouvernement table sur une croissance de 8 % alors même les prévisions de la Banque de France sont de 7,4 % et celles de l'OCDE de 6,8 %. C'est pourquoi cet amendement vise à

anticiper un solde conjoncturel de -3,0 points de PIB pour 2021, moindre que celui prévu par le Gouvernement (de -2,8 points de PIB).

Par ailleurs, nous regrettons que le budget 2021 présenté par le Gouvernement n'anticipe pas plusieurs scénarios d'évolution de la crise sanitaire, c'est pourquoi cet amendement prend en compte la possibilité d'une reprise moins rapide qu'espérée ou un reconfinement possible.